

Le légaliste

MAHARAVOU RAVO

Annonce n° 1433
Type Constitution de société
Parution web 13/05/2025
Parution print 13/05/2025 · Le Journal de Mayotte (ffff)

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 05/10/2024, il a été constitué une SAS dénommée : **MAHARAVOU RAVO**

Siège social : 3 impasse de la liberté kawéni, 97600 MAMOUDZOU

Capital : 1000 €

Objet social : La société a pour objet la réalisation d'une opération immobilière appelée Maharavou ravo à CHIRONGUI. La société a pour objet en Outre-mer, en France ou à l'étranger, acquisitions foncières, réalisations d'opérations de promotion et constructions immobilières tels que logements, lotissements, bureaux et locaux industriels ou commerciaux. Elle a pour objet la prise de participation direct ou indirect dans des sociétés filiales, ou tiers. La gestion de titres, de valeurs mobilières ou immobilières en investissant pour son compte ou celui de tiers Et généralement, toutes opérations quelconques, mobilières, immobilières ou financières se rapportant, directement ou indirectement, à l'objet social ou destiné à en permettre la réalisation.

Président : M ROBERT Anthony Thierry demeurant 52 chemin de l'entre deux 97424 SAINT-LEU élu pour une durée illimitée Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées.

Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MAMOUDZOU.

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.